

# PARIS

## changeons d'ère

avec Bertrand Delanoë

Dialoguer  
avec les Parisiennes  
et les Parisiens

Remettre Paris  
en mouvement

**Le Militant de Paris**

Bulletin interne des socialistes parisiens



# UN PROJET URBAIN SOLIDAIRE : POUR UN HUMANISME À VISAGE URBAIN

On dispose maintenant d'un recul suffisant pour juger sereinement la politique urbaine de la municipalité parisienne : presque 25 ans. Ce bilan est négatif, et chacun de ses éléments inspire nos propositions : pour un urbanisme démocratique, pour faire respirer Paris, pour engager une politique de long terme.

## A. Un bilan négatif

### ■ Ni démocratie, ni respect des habitants.

Les processus de décision de la Ville sont opaques marqués par la culture du secret et les méthodes technocratiques. Les résultats de cette obstination autoritaire sont patents : opérations de rénovation conduites brutalement, faible prise en compte des réalités des quartiers, marginalisation des associations et des citoyens dans les décisions, poursuite de la destruction des quartiers populaires et de l'organisation de la ségrégation spatiale. Même les échecs de la Droite en 1995 n'ont pas suffi à modifier ces schémas : le semblant de concertation affiché ensuite ne fut qu'un repli tactique.

### ■ Une politique foncière injuste, incohérente et actuellement insuffisante.

La maîtrise du foncier est un levier essentiel d'une politique cohérente d'urbanisme : elle permet d'orienter le renouvellement urbain, de limiter la spéculation et d'acquérir les terrains et immeubles destinés à l'implantation de services publics, d'espaces verts ou de logements à loyer modéré. Pendant de longues années, la politique de la Ville a consisté à déléguer ses responsabilités à des opérateurs ou à préempter des lots dans des immeubles souvent vétustes, en prévision d'opérations futures d'urbanisme, puis à les « oublier » avec les conséquences qu'on peut imaginer : manque d'entretien, dégradations rendant la vie impossible aux locataires et copropriétaires restants, squats, etc. Ces pratiques toujours en vigueur se doublent maintenant d'un quasi abandon de la politique foncière, la Ville

consacrant actuellement au foncier environ 200 millions par an, contre 600 à 800 millions dans certaines des années 1980.

■ **Une répartition de l'espace urbain non maîtrisée.** Paris est l'une des villes les plus denses du monde (20 400 habitants au km<sup>2</sup>). Cette densité est ressentie par tous les Parisiens, et constitue un frein au développement d'espaces verts, à l'installation d'équipements sportifs consommateurs d'espace ou tout simplement à une vie plus aérée. La Ville n'a pas cherché à corriger progressivement cet héritage en tentant de mieux équilibrer le territoire parisien. Livrée à l'automobile, la voirie parisienne occupe une surface particulièrement importante, la moindre « dent creuse » donne lieu à construction, l'urbanisme de dalle et les rénovations multiplient les mètres carrés par rapport aux bâtiments préexistants. C'est donc un autre partage de l'espace urbain qu'il faut promouvoir.

### ■ Le nivellement architectural par le bas

est l'un des aspects les plus tristes de cette frénésie de rénovation urbaine. La forme urbaine de Paris, plus que celles d'autres villes européennes, est constituée d'héritages parfaitement identifiés et dont la richesse crée la beauté si particulière de cette ville : immeubles du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> d'avant Haussman, façades haussmanniennes, architectures des anciens faubourgs, de l'Art nouveau des années 30, etc. On ne compte plus les destructions de pans entiers de cet héritage, permettant de fructueuses opérations immobilières. Ce n'est qu'au prix de combats acharnés que des habitants, des associations – et les élus d'opposition – parviennent parfois à faire reculer la Ville. Mais en même temps, cet héritage a été remplacé par des ensembles à l'architecture contestable. Que l'on songe, par exemple, à la médiocrité urbaine et architecturale des ZAC qui ont fleuri sur le territoire parisien dans les années 1980 et 1990 !

■ **Une grave pénurie d'espaces verts** caractérise Paris. Si l'on excepte Boulogne et Vincennes, excentrés, chaque Parisien dispose en moyenne de 2,5 m<sup>2</sup> d'espaces verts contre 25 à Vienne, 13 à Berlin, et 9 à Rome. En outre, leur répartition est profondément inégale : 6 arrondissements comptent moins d'1 m<sup>2</sup> par habitant, 4 arrondissements entre 1 et 2 m<sup>2</sup>. La surcharge des jardins par beau temps prouve amplement combien souffrent de cette rareté les Parisiens, notamment les enfants et les adolescents, qui cherchent en permanence à échapper au bruit, à la voiture, à la pollution atmosphérique, à la laideur,

à la saleté. Paris est l'une des villes au monde où ces aspirations profondes ont été le plus négligées. L'espace vert est aussi un lieu de gratuité et d'égalité. Or la politique municipale dans ce domaine est profondément insuffisante, puisqu'elle crée à peine 5 décimètres carrés par habitant et par an.

## B. Instaurer un urbanisme démocratique

■ **La transparence la plus grande** s'impose pour toutes les décisions d'urbanisme, d'habitat et de circulation : celles-ci, façonnant à long terme le visage de la ville, doivent être longuement mûries et débattues entre les élus, les citoyens et les associations. Or, la première condition d'un débat loyal est l'honnêteté et l'exhaustivité de l'information, à commencer par les mairies d'arrondissement qui doivent recevoir de l'Hôtel de Ville communication de toutes les informations utiles (déclarations d'intention d'aliéner, transactions immobilières et commerciales...) afin de pouvoir organiser la concertation au niveau local en pleine connaissance de cause.

**La concertation** est un impératif absolu. L'urbanisme a longtemps reposé sur des « gouvernements de ville » autoritaires, disposant de pouvoirs étendus pour imposer le changement. À Paris, cette vision a été poussée jusqu'à la caricature. Mais les temps ont changé : l'urbanisme contemporain se fait avec des groupes sociaux très diversifiés, des territoires socialement et spatialement hétérogènes, une vie associative foisonnante et des aspirations nouvelles des citoyens. Aujourd'hui, l'aménagement urbain nécessite de nouvelles formes de conception et de mise en œuvre des décisions publiques capables d'associer, de mobiliser des habitants, des usagers, et des experts en amont et en aval des prises de décision. En outre, les citoyens ont droit, dans toute opération, à la présentation objective des diverses solutions en amont de la phase légale de l'enquête publique. Ce sont ces nouveaux principes que nous voulons mettre en œuvre. Il ne s'agit nullement de déposséder les élus de leurs responsabilités mais d'en finir avec le secret et l'autoritarisme.

En premier lieu, **le Plan Local d'Urbanisme**, substitué au Plan d'Occupation des Sols par la nouvelle législation, sera l'occasion d'une présentation claire des diverses options, compréhensible par tous, avec la communication la plus large de tous les documents préparatoires.

Ensuite, les « **périmètres prioritaires d'intervention** » prévus dans ces nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme pourraient s'attacher à réparer les plus graves erreurs des 30 dernières années, comme celles commises Place des Fêtes ou aux Halles.

**Enfin, la décentralisation dans les arrondissements** s'impose pour certaines décisions, certains débats, certaines politiques que l'on ne peut conduire qu'au plus près des habitants. Outre les modifications à la loi PML que nous proposons, d'autres voies existent. Nous mènerons ainsi une réforme des services municipaux en charge de la conception et de la mise en œuvre des projets d'urbanisme. Ces grandes directions verticales de la Ville seront dotées d'antennes décentralisées au niveau des arrondissements. Chaque projet urbain d'une certaine envergure verra la nomination d'un chef de projet chargé, sous la direction des élus, d'informer, de dialoguer et de mener la concertation avec les riverains et les associations.

## C. Faire respirer Paris

■ La priorité accordée aux espaces verts est indispensable, pour des raisons de santé et de qualité de vie que nous ressentons tous profondément. L'objectif de la Ville doit être simple : qu'à terme chaque Parisien dispose d'un espace vert à proximité de son domicile.

**L'effort global doit être autant que possible doublé.** Ce rythme permettrait de rattraper les autres grandes villes européennes.

**Les espaces verts de proximité doivent se multiplier.** La Ville doit faire jouer son droit de préemption dès que s'offre l'opportunité d'établir un espace vert dans un secteur qui en est dépourvu, et inscrire au PLU de nombreuses « réserves d'espaces verts ». En outre, le nouveau partage de l'espace, le recul de la voiture et des opérations de requalification urbaine doivent permettre de créer des plantations disséminées, changeant la physiologie de grandes artères. Enfin, l'emprise foncière de la Petite Ceinture doit recevoir – au moins sur certains tronçons – des aménagements verts et de loisir. Enfin, la petite ceinture ferrovière offre des emprises de taille variable. Cette diversité permettra d'en rendre des tronçons aux Parisiens et de créer des promenades nouvelles pour les piétons, des lieux de calme et de détente, des espaces pour les jeux et les activités sportives et de loisir ou encore